



SAV.24

160 989 habitants

433 km²

78 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SEINE ESTUAIRE AVAL

Ce territoire est caractérisé par un contraste important entre des milieux anthropisés et d'autres plus préservés.

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 8 masses d'eau sont en bon état, 3 en état moyen, 1 en état médiocre. Les principaux facteurs de dégradation sont l'azote et le phosphore. L'état chimique, hors ubiquistes, est indéterminé pour 2 masses d'eau, mauvais pour 1 masse d'eau du fait principalement des pesticides, PBDE et du dichlorométhane et bon pour les autres masses d'eau.

La masse d'eau de transition FRHT03 (Estuaire de Seine Aval) est fortement modifiée et est en état écologique moyen du fait des indicateurs poisson et azote inorganique dissous et en état chimique mauvais du fait de l'Heptachlore, des PBDE, des PCB, du Dichlorométhane, du TBT et des HAP.

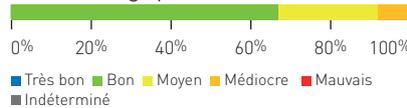
Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG212 (craie Lieuvin-Ouche - BV de la Risle) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides et du phosphore.

La masse d'eau FRHG220 (craie altérée de l'estuaire de la Seine) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides.

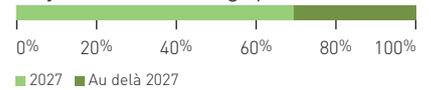
La masse d'eau FRHG001 (alluvions de la Seine moyenne et aval) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides et de pollutions industrielles.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	11
Lac	1
Transitions	1
Côtières	1
Souterraines	3

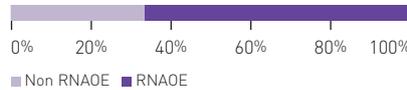
État écologique ESU



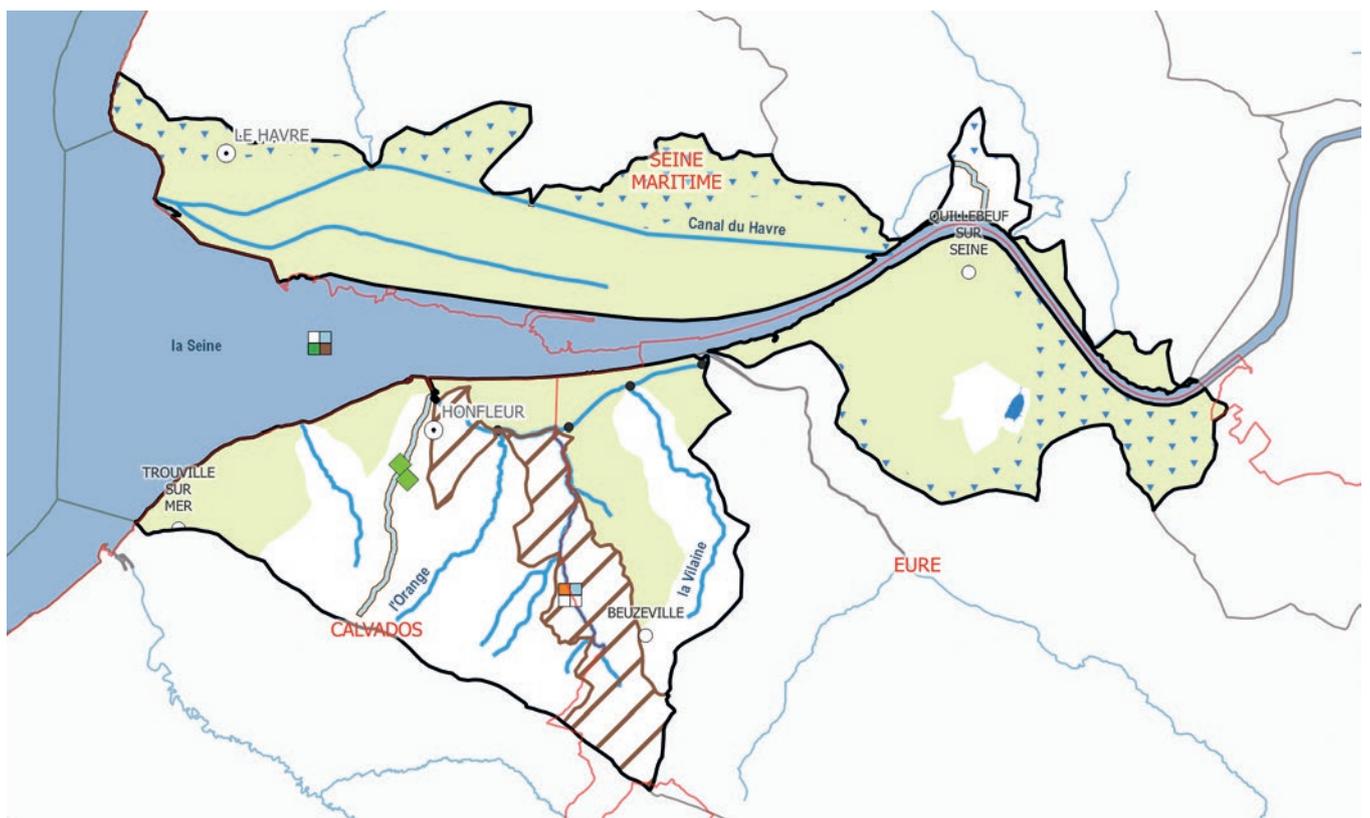
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



SAGE nécessaire identifié dans le SDAGE

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SEINE ESTUAIRE AVAL
SAV.24

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	13				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	7				
ASS0502	Equiper d'une STEP Hors Directive ERU	7				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	7				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	7				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	7				
Réduction des pollutions des industries						
IND0501	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions portuaires et activités nautiques	7				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	12				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	7				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	18				
AGR03	Limitation des apports diffus	7				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	7				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	27				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	33				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	13				
Protection et restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	13				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	18				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	7				
Gouvernance						
GOU0201	Mettre en place ou renforcer un SAGE	100				